

## LES COMMISSIONS MUNICIPALES

### DEFINITION

---

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les Conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée municipale, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle dans les communes de 1000 habitants et plus, un siège au minimum revenant à chaque composante du conseil. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

### RÔLE

---

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

En application de l'article L. 2122-22 précité, le maire préside ces commissions. Un vice-président peut être désigné pour chaque commission, lequel pourra les convoquer, fixer l'ordre du jour et les présider si le maire est absent ou empêché. Le secrétariat des commissions municipales est assuré par un membre du personnel communal.

Les séances des commissions ne sont pas publiques. Les membres de la commission sont tenus au devoir de réserve sur les affaires évoquées en séance.

Aucun quorum n'est exigé pour la tenue d'une commission.

Les techniciens municipaux assistent aux séances des commissions. Ils ne peuvent prendre la parole que sur invitation du président/vice-président de commission.

### LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

---

- Finances
- Affaires Générales - Dynamisation commerciale et Transports urbains
- Culture / Patrimoine et Vie associative
- Enfance - Jeunesse - Vie sociale et Restauration
- Aménagement du territoire - Urbanisme - Travaux - Transition écologique / Biodiversité / Agriculture et propreté
- Infrastructures et Vie Sportives

## COMMISSION DES FINANCES

---

Elle est composée de 10 membres :

**Président : Le Maire**

**Vice-président : Pascal PÉREAL**

- Anne-Élizabeth DEZARD
- Jean-Philippe ADAM
- Armelle KRATZ
- Léopold DUSSART
- Martine VANTREESE
- Thierry LECOUR
- Colette CARON

**Opposition :**

- François VAUTHRIN
- Clément BELLIERE

Elle est chargée de toutes les questions budgétaires et financières. Elle est en outre obligatoirement saisie pour avis sur tous les projets de délibération soumis au vote des conseillers municipaux en séance.

## COMMISSION AFFAIRES GENERALES - DYNAMISATION COMMERCIALE – TRANSPORTS URBAINS

---

Elle est composée de 8 membres :

- **Composition**

**Président : Maire**

**Vice-présidente : Anne-Élizabeth DEZARD**

- Jean-Philippe ADAM
- Martine VANTREESE
- Christian LEPROVOST
- Hubert SIGNOL
- Aurélien BOUY

**Opposition :**

- François VAUTHRIN
- Dominique BAËCILE

Elle est chargée de toutes les questions suivantes :

**Affaires générales**

- La gestion des cimetières,
- La gestion des affaires foncières,
- Les contrats d'assurances couvrant la collectivité et des affaires administratives,
- Les autorisations d'occupation du domaine public, permissions de voirie, chemins ruraux, etc...

## **Dynamisation commerciale**

- Les manifestations organisées sur le territoire (Grand déballage, brocantes, etc...), en lien avec l'UCIAL et/ou les commerçants,
- Le maintien du tissu commercial existant et l'implantation de nouveaux commerces sur le territoire,
- La gestion et le développement du marché hebdomadaire et de tout autre marché (artisanal, de Noël...) qui pourrait être installé sur le territoire.

## **Transports urbains**

- Traiter des questions de mobilité en lien avec SNA

## **COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE**

---

Elle est composée de 8 membres :

- **Composition**

**Président : Maire**

**Vice-président : Jean-Philippe ADAM**

- Willy WUYTS
- Anne-Elizabeth DEZARD
- Colette CARON
- Alain DAJON
- Eric DELACOURT

**Opposition :**

- Martine SEGUELA
- Jimmy QUATRESOUS

**Elle est chargée des questions suivantes :**

- La politique de valorisation du Patrimoine historique et de sa restauration (Collégiale Notre-Dame, Église Saint Sauveur, orgues, lavoirs...),
- La préservation et à l'amélioration du Patrimoine naturel,
- La réalisation de projets visant à développer l'attractivité touristique du territoire et son embellissement,
- La politique culturelle et associative,
- La gestion des structures publiques culturelles, associatives (musée, salle d'exposition, salles des fêtes et associatives...),
- Les manifestations culturelles et de loisirs, communales et associatives (programmation musicale, concerts, vernissage),
- L'attribution et la gestion des moyens financiers et logistiques alloués aux associations.

## COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - VIE SOCIALE et RESTAURATION

---

Elle est composée de 8 membres :

- **Composition**

**Président** : Maire

**Vice-présidente** : Armelle KRATZ

- Alain DAJON
- Véronique BABIN-PREVOST
- Virginie ANDRE
- Eloïse DESLANDRE
- Aurélien BOUY

**Opposition** :

- Aboubakari WAGUÉ
- Dominique BAËCILE

**Elle est notamment chargée des questions suivantes :**

- La gestion des affaires scolaires et éducatives (écoles maternelles et primaires, médecine scolaire), le lien avec les collèges, lycée, et la modernisation des conditions d'accueil des élèves dans les structures communales,
- Mise en œuvre du PEDT et de son renouvellement,
- Du temps périscolaire et extra-scolaire, à l'accompagnement dans les transports scolaires,
- Les actions en relation avec la restauration municipale,
- Les actions et activités du Centre social municipal, et le pilotage du contrat de projet,
- L'implication des citoyens dans la vie de la cité et notamment des jeunes.

## COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME - TRAVAUX - TRANSITION ÉCOLOGIQUE – BIODIVERSITÉ – AGRICULTURE ET PROPRIÉTÉ

---

Elle est composée de 8 membres :

- **Composition**

**Président** : Maire

**Vice-président** : Léopold DUSSART

- Martine VANTREESE
- Pascal PEREAL
- Véronique BABIN-PREVOST
- Christian LEPROVOST
- Muriel SCHULTZ

**Opposition** :

- Martine SEGUELA
- Dominique BAËCILE

Elle est chargée de toutes les questions suivantes :

### **Aménagement du territoire - urbanisme**

- Les grands projets d'aménagements, de construction de nouveaux quartiers, et des projets de rénovation urbaine,
- Les modifications et révision du Plan Local d'urbanisme,
- La construction d'immeubles publics ou privés, tout en veillant à l'intégration « Développement durable » dans ces constructions (nouveaux matériaux, énergie, eau),
- Les autorisations relatives à la publicité, enseignes et pré-enseignes

### **Travaux**

- Programmation et suivi des travaux communaux (bâtiments hors sports),
- Travaux d'entretien et de modernisation du domaine public (voirie/éclairage) et des espaces verts, des sentiers de randonnée,
- Suivi des chantiers (coordination avec les entreprises, maîtrise d'œuvre, contrôle qualité)
- Gestion de la voirie en lien avec SVVS
- Coordination avec les services techniques

### **Transition écologique - Propreté**

- La politique environnementale : lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- Le suivi sur le territoire du Plan climat-air-énergie territorial défini par Seine Normandie Agglomération,
- La lutte contre la pollution et les nuisances, les énergies nouvelles (éolien, photovoltaïque, solaire, ...),
- Les politiques de déplacement doux (vélos, à pied...) et propre,
- Les actions pédagogiques à l'environnement, la mise en place d'activités et animations ayant trait au développement durable,
- La politique éco-responsable sur le territoire,
- Les politiques publiques en faveur de l'amélioration de la propreté dans l'espace public (équipes dédiées, matériels, etc...).

## **COMMISSION INFRASTRUCTURES ET VIE SPORTIVES**

---

Elle est composée de 8 membres :

- **Composition**

**Présidente : Maire**

**Vice-président : Thierry LECOUR**

- Léopold DUSSART
- Alain DAJON
- Willy WUYTS
- Eloïse DESLANDRE
- Virginie ANDRE

**Opposition :**

- Annie CHARRY
- Jimmy QUATRESOUS

Elle est chargée de toutes les questions suivantes :

- Les travaux d'entretien et de modernisation de l'ensemble des infrastructures communales sportives (terrains de sport, gymnases, salle de remise en forme) ;
- La création de nouveaux équipements, notamment sportifs ;
- La programmation et l'utilisation des équipements sportifs ;
- L'organisation de manifestations sportives, portées par la Commune et/ou les associations sportives.